



Adrien QUATENNENS

DÉPUTÉ DU NORD - COORDINATEUR FRANCE INSOUMISE

QUESTION AU GOUVERNEMENT

Manque de protection des ambulanciers face au Covid-19

M. Adrien Quatennens attire l'attention de monsieur le Ministre des Solidarités et de la Santé **sur les conditions de travail des ambulanciers durant l'épidémie de Covid-19.**

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus, d'importantes mesures ont été prises et vont continuer à l'être pour préserver la santé de l'ensemble de nos compatriotes.

Au même titre que de nombreuses autres professions, les ambulanciers, privés ou publics, constituent un maillon essentiel de la chaîne de soin dans la lutte contre cette épidémie. Comme beaucoup de leurs collègues hospitaliers, infirmiers libéraux, ou médecins généralistes, **ils sont aujourd'hui confrontés à une pénurie de matériel et de masques, en particulier les masques FFP2.**

De nombreux ambulanciers sont en effet confrontés au refus des pharmaciens de les fournir en masques, suite aux directives gouvernementales.

Pourtant, les ambulanciers sont reconnus comme des professionnels de santé par le Code de la Santé publique, et ils interviennent, au même titre que le SAMU, dans le transport de patients potentiellement contaminés par le Covid-19 vers les centres hospitaliers. **Ils sont eux aussi en première ligne dans cette crise sanitaire.**

Par ailleurs, les ambulanciers sont en contact permanent avec des patients vulnérables (personnes âgées, dialysées, sous chimiothérapie, immunodéprimés, insuffisants respiratoires, cardiaques, etc.) mais ne disposent pas des moyens de les protéger en portant des masques. **De plus, ils éprouvent de grandes difficultés à se procurer des solutions hydroalcooliques.**

Monsieur Quatennens interroge donc monsieur le ministre des Solidarités et de la Santé quant aux mesures qu'il compte prendre pour **permettre une dotation correcte des ambulanciers en matériel de protection, afin de garantir la pérennité sanitaire de la chaîne de soin face à cette crise.**



www.adrienquatennens.fr

